

Objectif 5 Une politique dynamique d'emploi et de développement économique

On sait que la région bruxelloise est l'un des principaux moteurs de l'**activité économique** en Belgique. Ce que l'on sait moins, c'est que la Ville de Bruxelles y représente à elle seule une offre de 300.000 emplois, soit près de 40% des postes existants sur le territoire régional. La Ville est connue pour être le siège de nombreuses institutions et administrations publiques locales, nationales, européennes et internationales. Elle accueille également une multitude de commerces, d'entreprises et d'associations qui proposent une inestimable variété d'activités et d'emplois.

La Ville elle-même génère directement ou indirectement près de 20.000 **emplois** dans divers secteurs tels que l'enseignement, le secteur hospitalier, l'aide aux personnes, la police, la construction, le tourisme, le sport et la culture, etc. Pourtant, le taux de chômage des habitants y avoisine les 25%. De même, alors que la capitale est l'un des premiers lieux d'apprentissage, de formation et d'émancipation, une part significative de la population bruxelloise ne bénéficie que trop peu de ces richesses produites et offertes.

Si l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale disposent de compétences et de leviers importants en la matière, le pouvoir communal n'en est pas moins un acteur incontournable susceptible de promouvoir et de renforcer l'**activité économique durable**.

Le 5^e objectif de l'Agenda 21 comprend un ensemble d'actions spécifiques que la Ville entend réaliser dans le cadre d'une politique dynamique axée sur l'**accompagnement** et la formation, l'aide à l'**insertion socioprofessionnelle**, la lutte contre les discriminations à l'embauche et la mise à l'emploi, le développement de l'**économie sociale** et des secteurs d'activités liées au tourisme, et le soutien aux petites entreprises locales, aux commerces et aux indépendants.

5.1 Emploi

La Ville a fait du dynamisme et de l'efficacité de sa politique d'emploi une de ses priorités. Il s'agit ainsi de soutenir et de développer le potentiel d'emploi existant dans la ville en privilégiant les dispositifs qui bénéficient durablement à la population bruxelloise et d'une manière générale, à l'ensemble des usagers de la ville. Outre les mécanismes d'orientation et d'accompagnement à la recherche d'emploi, la Ville s'attache à mettre en œuvre et à appuyer les initiatives créatrices d'emploi local qui intègrent et renforcent les capacités de certains publics cibles, et particulièrement celles qui s'adressent aux jeunes peu qualifiés.

Domaine d'action : Emploi

ACTION 5.1.01 DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ÉVÉNEMENTIEL COMME SECTEURS D'EMPLOI DURABLE

Le contexte, la finalité et l'action:

Le tourisme est un des secteurs les plus créateurs d'emploi local non qualifié, en particulier dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés (Horeca). Les événements organisés par la Ville (Bruxelles les Bains, Plaisirs d'Hiver, Brussels Summer Festival, etc.) occupent également des jeunes peu qualifiés auxquels sont proposées des formations spécialisées en rapport avec le milieu événementiel (accueil, sécurité, maintenance, secourisme, montage/démontage, nettoyage) via les programmes de transition professionnelle (PTP) qui favorisent la création d'emplois dans des domaines qui touchent au secteur socioculturel, aux sports, à l'environnement et aux loisirs. La Ville entend donc poursuivre cette action par l'intermédiaire de l'ASBL « Rock the city » créée en 2012. Cette association a pour but d'organiser des formations dans le domaine événementiel au sens large en vue de promouvoir l'insertion professionnelle et la mise à l'emploi de manière durable des chômeurs de longue durée peu qualifiés, des jeunes et des personnes aidées par les CPAS et les missions locales de Bruxelles et Molenbeek. L'association a également pour but la création d'emplois stables et durables dans le secteur très porteur du tourisme et de la culture.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Économie** : retombées économiques positives / Bénéficiaires : le secteur touristique local et la Ville
- **Social** : création d'emplois locaux ouverts aux personnes peu qualifiées - développement d'une filière de formation spécifique au secteur / Bénéficiaires : la population à la recherche d'un emploi

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Personnel de l'association - subsides

Pilote et partenariats :

L'ASBL « Rock the city » en partenariat avec la Ville, les organisateurs d'événements et Actiris

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs retenus
Aucun CDD mis temporairement à l'emploi sur les événements via l'ASBL	Augmentation du nombre de CDD mis temporairement à l'emploi sur les événements via l'ASBL	Nombre de CDD mis temporairement à l'emploi sur les événements via l'ASBL
Aucun organisateur d'événements n'a fait appel à l'ASBL pour du personnel temporaire	Augmentation du nombre d'organiseurs d'événements qui font appel à l'ASBL pour du personnel temporaire	Nombre d'organiseurs qui ont fait appel à l'ASBL pour du personnel temporaire
Aucune formation organisée via l'ASBL dans le domaine événementiel	Augmentation du nombre de formations organisées via l'ASBL dans le domaine événementiel	Nombre de formations organisées par l'ASBL dans le domaine événementiel
Aucun emploi durable créé grâce à l'ASBL	Augmentation du nombre d'emplois durables créés grâce à l'ASBL	Nombre d'emplois durables créés grâce à l'ASBL

Domaine d'action : Emploi

ACTION 5.1.2 PROJET REF

Le contexte, la finalité et l'action:

Suite à différents contacts avec le tissu associatif, la Maison de l'Emploi et de la Formation est régulièrement amenée à constater un manque de connaissances des différents acteurs de terrain du secteur de l'ISP : méconnaissance des structures, de leurs missions et de leurs objectifs. Parfois même des stéréotypes et préjugés circulent sur les structures emploi. Trop souvent le personnel de 1^{er} ligne est contraint de s'improviser coach emploi face aux demandes sans cesse croissantes du public (demande de réalisation de cv, d'aide à la recherche d'emploi,...). De ce fait, peu outillés et sensibilisés, certains transmettent des messages inadéquats et un accompagnement non structuré. Dès lors, la MEF a développé en collaboration avec la Mission Locale pour l'Emploi et Trace Brussel une formation qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs de terrains (médiateurs de quartiers, personnel de maisons de jeunes, assistants sociaux, ...) aux structures emploi qui existent sur le territoire de la Ville de Bruxelles et leur donner un kit d'outils d'intervention de première ligne structuré et pertinent. L'objectif global de la formation est de relayer efficacement les infos concernant l'isp et le marché du travail bruxellois aux publics des différents quartiers et en fonction de leur situation.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : Harmoniser les discours et pouvoir diriger correctement et uniformément les demandeurs d'emploi. Les informer des différentes possibilités existantes. Accroître l'efficacité du processus d'insertion socio professionnelle
- **Gouvernance** : Processus en lien avec la démarche des contrats de quartiers. Augmentation des liens et du réseau entre les différents participants à la formation
- **Economie** : Développement des compétences des acteurs de terrain

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Budget du contrat de quartier Bockstael

Pilote et partenariats :

La Maison de l'Emploi et de la Formation ASBL en collaboration avec la Mission Locale pour l'Emploi et Trace Brussel

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
4 ans	2014	2017

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Méconnaissance du secteur de l'ISP	Augmentation de la connaissance du secteur	Nombre de participants
	Harmonisation des discours	

Domaine d'action : Emploi

ACTION 5.1.3 CREATION DE LA FONCTION DE MEDIEATEUR EMPLOI ET FORMATION

Le contexte, la finalité et l'action:

Afin de favoriser l'accès aux organismes d'insertion socio-professionnel et autres acteurs institutionnels d'une part et de renforcer le lien entre ces organismes et le public fragilisé et en décrochage d'autres part, la MEF a mis en place ce projet pilote de « Médiateurs emploi et formation » dans le cadre du contrat de quartier « Jardin aux fleurs ».

Ces médiateurs ont pour missions :

- D'assurer le lien entre les chercheurs d'emploi « peu mobile » et de les accompagner individuellement vers les structures emploi spécialisées ;
- De travailler sur la mobilité des chercheurs d'emploi (individuel et collectif) ;
- D'assurer un premier accueil du chercheur d'emploi dans l'objectif final de lui faire intégrer un parcours d'insertion classique ;
- D'orienter le chercheur d'emploi vers la structure la plus adéquate pour répondre à sa demande

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Social** : Travail spécifique de terrain avec les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail
- **Gouvernance** : Processus en lien avec la démarche des contrats de quartier. Partenariat avec les associations actives sur le quartier
- **Economie** : Création d'une nouvelle fonction de médiateur, véritable courroie de transmission entre les différents acteurs de l'ISP et le public

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Budget du contrat de quartier Bockstael

Pilote et partenariats :

La Maison de l'Emploi et de la Formation ASBL et de nombreux partenariats avec les associations de terrain

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
--------------------------	-----------	------------

4 ans	2014	2017
-------	------	------

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Nombre important de chercheurs d'emploi ne faisant pas/peu appel aux services proposés	Augmentation du nombre de chercheurs d'emploi démarchant les différents acteurs	Nombre de chercheurs d'emploi reçus



5.2 Développement économique

Les activités commerciales et celles liées au tourisme occupent une place majeure dans le tissu économique bruxellois. Dans ce contexte, la Ville entend influencer sur la qualité des produits et services offerts en encourageant les acteurs économiques et les filières plus économes en énergie, plus sûres pour la santé (bio) et plus respectueuses des droits des travailleurs (commerce équitable). Par ailleurs, afin de concourir à la vitalité de l'économie locale, la Ville et le CPAS favorisent les entreprises ayant un attachement territorial fort par le développement d'espaces propices à la création de PME, à l'accompagnement de candidats entrepreneurs et à l'accueil des ASBL de formation.

Domaine d'action : Développement économique

ACTION 5.2.01 SOUTENIR ET ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT DURABLE

L'action, ses objectifs et son contexte :

Différentes études mettent en évidence qu'un certain nombre d'allocataires sociaux sont porteurs d'un projet à finalité économique. En Belgique, il y a autant de chômeurs créateurs d'entreprise que de demandeurs d'emploi en formation. Ainsi, chaque année, 9000 à 12000 allocataires sociaux créent leur propre emploi.

A fortiori, les personnes bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou équivalent sont très démunies lorsqu'elles souhaitent lancer une activité économique. Elles ont du mal à trouver l'information (administrative, juridique, commerciale,...) ; elles ne disposent pas de toutes les qualifications requises (certificat de gestion et compétences techniques) ; elles n'ont pas ou insuffisamment les compétences entrepreneuriales (présenter son projet, établir un plan d'affaires,...) ; elles ont des difficultés à convaincre les institutions de leur faire crédit en raison de leur situation sociale.

En réponse à ces constats, Le projet « passerelle pour l'autocréation d'emploi » a été développé par le CPAS de Bruxelles en 2005. Ce projet consiste à mettre en place des parcours d'insertion spécifiques avec les ayants-droits dont le projet professionnel est de créer leur propre activité.

L'accompagnement s'appuie sur une méthodologie spécifique adaptée aux situations et aux profils de ce public d'une part, et en prenant appui sur les ressources et les structures existantes dans le secteur de l'autocréation d'entreprises, d'autre part.

L'intervention du CPAS de Bruxelles consiste à proposer une guidance professionnelle personnalisée jusqu'à la reprise du projet par un organisme de montage de projet et/ou de micro-financement de l'accompagnement individualisé des candidats créateurs.

Le projet « passerelle pour l'autocréation d'emploi » développe un partenariat depuis le début de sa création avec l'ASBL « Groupe One » qui promeut **l'entrepreneuriat et l'économie responsables dans un esprit d'innovation, de décloisonnement et de transparence.**

Le projet est situé dans le centre d'entreprises les « Ateliers des Tanneurs », choix motivé par la nécessité d'offrir un service de proximité, dans un cadre d'entreprises en phase de démarrage hébergées dans une structure soutenant et dynamisant.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : respect des normes environnementales dans l'entrepreneuriat mise en œuvre notamment via les modules de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux proposés par l'ASBL Groupe One aux porteurs de projet économique / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : accompagnement professionnel vers l'autocréation d'entreprises en mesurant les impacts, les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques afin de mener à la création d'entreprises économiquement viables / Bénéficiaires : les futurs indépendants et futurs clients
- **Social** : incitants aux personnes fragilisées à la création de leur propre emploi en respectant les valeurs humaines, illustrés notamment par les modules de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux proposés par l'ASBL Groupe One / Bénéficiaires : les futurs indépendants et salariés potentiels

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Co-financement du Fonds Social Européen de 2005 au 30/06/2008 - Fonctionnement sur fonds propres depuis juin 2008 - Personnel : Un secrétaire d'administration (1ETP) - Sensibilisation des agents d'insertion à l'autocréation d'emploi - Conception de cartes de visite, des affiches et des folders de présentation du projet à l'attention du public cible et distribués à l'ensemble des agents d'insertion et des assistants sociaux.

Pilotage et partenariats :

Département Emploi du CPAS en partenariat avec le centre d'entreprises d'économie locale « Les Ateliers des Tanneurs » et en collaboration avec l'ASBL Groupe One.

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2005	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs
Aucune indication sur le nombre de personnes ayant créé leur propre emploi au moment de la date de création du projet (9/2005)	Augmentation du nombre de personnes ayant créé leur propre emploi	Nombre de personnes ayant créé leur propre emploi
Aucune indication sur le nombre de personnes ayant renoncé à créer leur propre emploi et étant devenues salariées au moment de la date de création du projet (9/2005)	Augmentation du nombre de personnes ayant réussi à évaluer leurs compétences à devenir salariées	Nombre de personnes ayant renoncé à créer leur propre emploi et étant devenues salariées
Aucune indication sur le nombre de personnes ayant rédigé un business plan au moment de la date de création du projet (9/2005)	Augmentation du nombre de personnes ayant appris à rédiger un business plan	Nombre de personnes ayant rédigé un business plan

Domaine d'action : Développement économique

ACTION 5.2.02 SOUTENIR LE COMMERCE BIO ET DE SECONDE MAIN

Le contexte, la finalité et l'action:

Depuis 1997, la Ville organise un marché bio le mercredi matin. Initialement installé sur la Place de la Monnaie, ce marché a été déplacé en 2009 Place Sainte-Catherine en raison de travaux de rénovation. Ce marché se compose de quatre marchands ambulants dont deux d'entre eux vendent des fruits et légumes, le troisième des fromages et du pain, et le quatrième de la viande et des charcuteries. Il conviendrait à terme d'ouvrir le marché bio à d'autres produits tels que vins, liqueurs, bières et produits méconnus. La Ville dispose également sur son territoire d'un nombre de magasins bio et commerce équitable. La Ville envisage de multiplier ses actions de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et d'une alimentation de qualité au moyen de réunions d'information, d'outils de communication existants (site Internet, magazine d'information) et d'événements. Elle va aussi pérenniser sa participation à la « Semaine nationale du Bio » par l'organisation de concours et d'événements spécifiques. Par ailleurs, dans le cadre du soutien au commerce de seconde main, le marché journalier de la Place du Jeu de Balle permet les achats et ventes d'objets ayant été utilisés ou détériorés par l'usage. Ce marché qui date de 1873 est unique en Europe. Il est une véritable institution à Bruxelles et se déroule dans un quartier typique de la Ville. Il est l'exemple réel d'une utilisation durable d'objets utiles, fantaisistes et hétéroclites.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : agriculture sans produits chimiques ni pesticides - réutilisation d'objets usagés / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : soutien au commerce de proximité et aux filières bio et de seconde main - acquisition d'objets à moindre coût / Bénéficiaires : les acteurs économiques et la clientèle du Jeu de Balle
- **Social** : accessibilité et convivialité par la vente directe du producteur aux consommateurs - alimentation de qualité bénéfique pour la santé / Bénéficiaires : la clientèle des marchés

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Budget pour la communication et les ressources humaines - compétences d'organismes de contrôle agréés

Pilote et partenariats :

Le Département Commerce et Régie foncière des Propriétés communales (Section Commerce) en collaboration avec le Département de la Centrale d'Achats et le Département de l'Urbanisme (Cellule Eco-Conseil)

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
1 marché bio	Augmentation de l'achalandage du marché bio	Nombre de clients par semaine (200)
1 marché d'objets usagés (Jeu de Balle) avec 321 commerçants (2010)	Augmentation de l'achalandage et de la présence de commerçants au marché du Jeu de Balle	Nombre de commerçants présents au marché place du Jeu de Balle (321)

Domaine d'action : Développement économique

ACTION 5.2.3 CRÉER DES PÔLES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES URBAINES

Le contexte, la finalité et l'action:

Les jeunes entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises (PME), les indépendants et les artisans sont des pourvoyeurs d'emploi. Ils jouent un rôle essentiel de levier de développement économique. En créant des centres d'entreprises initiateurs de développement économique et d'emploi, la Ville et le CPAS poursuivent leur démarche de revitalisation économique.

Trois pôles d'activités économiques urbaines sont fonctionnels ou en cours d'installation. Le Centre Dansaert offre ainsi une surface de 7.000 m² et accueille aujourd'hui plus de 50 entreprises actives dans le stylisme, le design, la bijouterie joaillerie, l'architecture, le graphisme, la communication et les nouvelles technologies, sans oublier un important pôle de production cinéma. Ces entreprises y trouvent un loyer modéré et une aide à la gestion. Les Ateliers des Tanneurs créés par le CPAS dans l'ancien Palais du Vin de la rue des Tanneurs sont le second pôle. Ils mettent à disposition des entreprises 6.000 m² d'espaces de production, réunion et organisation d'évènements ainsi qu'une large gamme de services. Les activités liées au développement durable ou à l'insertion socioprofessionnelle y sont favorisées.

Enfin, les ex-entrepôts Byrrh acquis par le CPAS à Laeken, offrent 9.000 m² de bâtiments classés qui seront rénovés pour en faire un pôle d'activités économiques urbaines et une crèche. Celui-ci offrira aux entrepreneurs des surfaces modulables de type semi industriel dans une architecture originale et un aspect innovant en matière de technologies durables. Les entreprises devront s'engager à favoriser l'accès à l'emploi à la population du quartier en offrant notamment des postes pour une main d'œuvre faiblement qualifiée. Des activités d'insertion socioprofessionnelle telles que la fabrication de pain ou des métiers de bouche y seront implantées afin de satisfaire la demande des entreprises en « catering ».

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : réhabilitation de bâtiments industriels ou de sites désaffectés - technologies durables et utilisation rationnelle de l'énergie - encouragement au développement d'activités économiques durables / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : pépinière d'entreprises - stimulation de l'économie locale - avantages économiques pour les jeunes entreprises - mixité urbaine / Bénéficiaires : les acteurs économiques locaux
- **Social** : ancrage de l'emploi dans les quartiers / Bénéficiaires : les habitants de la Ville

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Financement par des fonds européens et des programmes d'investissements économiques de la Région de Bruxelles-Capitale

Pilote et partenariats :

Le Département Commerce et Régie foncière des Propriétés communales de la Ville et le Département des Travaux du CPAS, en collaboration avec le Département d'Economie sociale du CPAS

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Objectifs	Indicateurs
Byrrh : bâtiment en travaux (2011) Dansaert : 56 entreprises épaulées (2011) Tanneurs : 40 entreprises épaulées (2011)	Augmentation du nombre d'entreprises épaulées	Nombre annuel d'entreprises épaulées
Byrrh : bâtiment en travaux (2011) Dansaert : 31 emplois créés (2011) Tanneurs : 183 emplois créés (2011)	Augmentation du nombre d'emplois créés	Nombre annuel d'emplois créés

5.3 Économie sociale

La mise au travail des personnes qu'il aide ainsi que de tout demandeur d'emploi est au cœur des actions portées par le CPAS. Pour ce faire, différents projets d'économie sociale sont développés afin d'offrir des perspectives d'emploi à des personnes précarisées, peu qualifiées, en décrochage social et professionnel ou en attente d'une régularisation. La formation des bénéficiaires de ces projets occupe une place prépondérante. Ces dispositifs de réinsertion socioprofessionnelle reposent également sur une production ou une action écologiquement responsable et s'inscrivent donc dans une optique de développement durable.

Domaine d'action : Économie sociale

ACTION 5.3.1 FAVORISER LA RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DE JARDINIERS

L'action, ses objectifs et son contexte :

Le CPAS a créé une activité d'économie sociale dans le cadre de l'entretien des jardins. Ce projet qui est intitulé Ecoflore est destiné à favoriser la réinsertion socioprofessionnelle, conformément à l'article 60 alinéa 7 de la Loi organique des CPAS. Les missions d'Ecoflore consistent entretenir les espaces verts des propriétés du CPAS. Il s'agit notamment de l'entretien courant des haies, plantations et pelouses, de l'embellissement et de l'amélioration des espaces, de la création de prairies de fauche, du ramassage des feuilles et des tailles hivernales. En complément, les équipes d'Ecoflore créent des espaces collectifs (voir fiche action 2.1.02) à l'attention des aînés mais aussi de tout public. L'ensemble des activités d'Ecoflore bénéficie de l'encadrement d'ouvriers qualifiés en la matière.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : préservation de la biodiversité par l'entretien d'espaces verts / Bénéficiaires : la collectivité
- **Social** : développement d'une filière de formation et d'insertion spécifique au secteur - valorisation des aînés par une activité extérieure et physique - éducation des jeunes / Bénéficiaires : les acteurs impliqués
- **Économie** : création d'emplois locaux et spécialisés / Bénéficiaires : les demandeurs d'emploi

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Autofinancement par les recettes des prestations - équipe de jardiniers d'Ecoflore

Pilotage et partenariats :

Le Département d'Économie sociale du CPAS

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2008	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs
13 jardiniers mis à l'emploi en 2011 (7 aide-jardiniers, 4 formateurs et 2 ouvriers qualifiés)	Augmentation du nombre de bénéficiaires	Nombre de jardiniers en réinsertion
34 espaces verts entretenus (14570 h de travail) et 20 interventions ponctuelles (956h de travail) en 2011	Augmentation du nombre d'espaces verts entretenus et du nombre d'heures prestées	Nombre d'espaces entretenus + nombre d'heures prestées
1 jardin aménagé en potager et/ou verger en 2009	Augmentation du nombre d'espaces aménagés en potager et/ou verger	Nombre d'espaces aménagés
		Nombre de jardiniers formateurs

Domaine d'action : Économie sociale

ACTION 5.3.02 FORMER ET INSÉRER DES MENUISIERS ET DÉMÉNAGEURS ET PERMETTRE AUX USAGERS DU CPAS DE SE MEUBLER À PRIX DÉMOCRATIQUES

L'action, ses objectifs et son contexte :

Depuis sa création en 1996, cette action du CPAS créée en partenariat avec l'asbl Job office et intitulée Projet Duo a une triple finalité. Elle s'appuie tout d'abord sur les dons des particuliers. Sur simple appel téléphonique, ceux-ci peuvent obtenir l'enlèvement gratuit de leurs dons. Ceci permet de donner une seconde vie aux meubles en relativement bon état et éventuellement à d'autres objets. Sur base de ces dons récoltés, le Projet Duo permet aux participants d'acquérir une formation et une expérience professionnelle concrète dans le secteur de la menuiserie et du déménagement. Sont concernés les personnes peu qualifiées et/ou infra-scolarisées et les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide sociale qui sont remis au travail par le biais d'un contrat « article 60 alinéa 7 ».

Cette expérience a pour but de favoriser leur insertion socioprofessionnelle future. En plus de l'apprentissage technique du travail, la formation donnée au sein de ce projet permet aux participants d'acquérir les attitudes positives inhérentes au travail (ponctualité, rendement, sociabilité, etc.). Par la suite, le Projet Duo permet l'acquisition par des personnes défavorisées, et en particulier par les usagers du CPAS, de meubles et autres objets de seconde main (bibelots, livres, vaisselle, etc.) à prix démocratiques. Il s'agit donc aussi d'une action intégrée en faveur de la lutte contre la pauvreté. Le projet devrait prendre de l'ampleur en termes de surface et de clientèle. Disposant d'un espace d'accueil ouvert au public, il permettrait de recycler un plus grand nombre de meubles. Par ailleurs, en relation directe avec les ateliers de menuiserie du CPAS, il est même envisagé de passer à la production de petits meubles lorsque la demande dépasse l'offre.

Fin 2011, création d'une activité complémentaire au projet DUO - proXymove ciblant la professionnalisation de l'activité de déménagement prise en charge par le projet DUO. : 1 formateur et 3 aide-déménageurs engagés.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : limitation des déchets par la revalorisation de mobilier /
Bénéficiaires : la collectivité

- **Économie** : création d'emplois locaux spécialisés / Bénéficiaires : les demandeurs d'emploi
- **Social** : développement d'une filière de formation et d'insertion spécifique au secteur de la menuiserie et du déménagement - acquisition de meubles par les personnes défavorisées / Bénéficiaires : les acteurs impliqués et les usagers du CPAS

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Mise à disposition d'un espace adapté - 3 formateurs et 12 ouvriers sous contrat « article 60§7 »

Pilotage et partenariats :

Le Département d'Économie sociale du CPAS et l'asbl Job Office

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	1996	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus
Aucune donnée sur les meubles reçus en don	Augmentation des dons	Nombre annuel de meubles reçus
12 ouvriers mis au travail en 2011	Augmentation du nombre de bénéficiaires	Nombre d'ouvriers mis au travail par le projet Duo
142 factures de vente établies en 2011	Augmentation du nombre de factures de vente	Nombre annuel de bénéficiaires des ventes
853 meubles et objets vendus en 2011	Augmentation des ventes	Nombre annuel de meubles et objets vendus

Domaine d'action : Économie sociale

ACTION 5.3.03 FORMER ET INSÉRER DES COUTURIÈRES ET COUTURIERS

L'action, ses objectifs et son contexte :

Parmi les matières recyclées en Belgique, les textiles sont généralement peu valorisés. Seuls les textiles de qualité sont récupérés par les magasins de seconde main. Les textiles troués ou démodés n'ont pas encore trouvé de filière intéressante. Pourtant, un vêtement se transforme facilement et un petit accroc peut être comblé par un élément décoratif qui donnera une seconde vie au vêtement. Les textiles peuvent également être très facilement découpés pour être reconstitués en un autre élément ou encore détournés de leur fonction initiale pour être réutilisés de façon originale. Par ailleurs, la couture n'est presque plus enseignée. Les techniques se perdent au profit d'une importation exponentielle de vêtements/textiles à bas prix. Pourtant, en Belgique, les stylistes et les entreprises de confection sont à la recherche de couturières et couturiers qualifiés pour réaliser leurs pièces.

Partant de ces constats, le CPAS en partenariat avec l'ASBL Job Office a lancé en décembre 2009 un nouveau projet d'insertion socioprofessionnelle appelé « Recréart ». L'action consiste à récupérer des déchets textiles et certains objets et à créer de manière artisanale des vêtements, accessoires et petits mobiliers originaux. Au-delà de l'activité de valorisation des textiles récupérés, l'atelier dispose d'un pôle couture plus traditionnel qui confectionne des articles plus classiques (cf. tentures) à destination des particuliers et des associations et structures locales (cf. maisons de repos du CPAS). Cet atelier permet de former chaque année plusieurs personnes engagées dans le cadre d'un contrat « article 60 alinéa 7 ». Les formations portent sur les techniques de couture et/ou les ouvrages spécialisés (broderie, crochet, tricot). Outre l'apprentissage de techniques anciennes qui permettent de perpétuer les savoir-faire de l'artisanat, l'activité offre la possibilité aux participants de développer leur propre créativité.

En 2011, RecréArt a étendu ses activités de création à la création de pièces pour le magasin, confection à la demande, commande d'entreprise, retouches, cours de couture.

En ouvrant l'atelier aux particuliers avec la création d'un service de retouches et une boutique dans laquelle sont vendue les créations, l'activité contribue à une revitalisation du tronçon de la rue Haute proche de la porte de Hal. Des ateliers extérieurs sont organisés afin d'expliquer à travers des démonstrations participatives la démarche de Recréart et de conscientiser les citoyens à la valorisation des déchets.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : récupération de vêtements et tissus - valorisation des déchets / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : création d'emplois locaux et spécialisés - vente de la production / Bénéficiaires : les demandeurs d'emploi et l'ASBL gestionnaire
- **Social** : insertion socioprofessionnelle - dynamique innovante de créativité artisanale ou artistique - partenariats extérieurs incluant une dimension participative / Bénéficiaires : les couturières et couturiers et toute personne impliquée dans le projet

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Investissements de départ (5.000€) - subside fédéral - interventions de formateurs et stylistes

Pilotage et partenariats :

Le Département d'Economie sociale et l'ASBL Job Office

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	Décembre 2009	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs
+ 238% de chiffre d'affaire en 2011 par rapport à 2010	Augmentation du chiffre d'affaire	Pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaire
7 personnes mises à l'emploi sur l'année 2011	Augmentation du nombre de personnes « public cible » mises à l'emploi	Nombre de personnes mises à l'emploi

***Une politique dynamique d'emploi
et de développement économique***

